|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| Numéro PLACE : N°SC3135  **Contrat d'emprunt pour le financement des projets immobiliers et mobiliers de l’EFS**  **Marché public de services soumis aux règles du titre II du Code de la commande publique**  (Articles L.2512-5 5° et L. 2512-5 6° du Code de la commande publique)  EMPRUNT BANCAIRE A TAUX FIXE – DECAISSEMENT UNIQUE  Date et heure limites de remise des offres :  le 11 mars 2026 à 15:30 |
| **Acte d’Engagement valant Règlement de la consultation et Cahier des charges** |

|  |
| --- |
| **SOMMAIRE** |
|  |
|  |

[Préambule 4](#_Toc221726828)

[1. OBJET DU MARCHE PUBLIC 6](#_Toc221726829)

[1.1. Objet du marché public 6](#_Toc221726830)

[1.2. Type de prestations et nomenclature 7](#_Toc221726831)

[1.3. Périmètre du marché public 7](#_Toc221726832)

[1.4. Mode de passation et de dévolution du marché public 7](#_Toc221726833)

[1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION 7](#_Toc221726834)

[1.1. Variante(s) – PSE – Tranche(s) 7](#_Toc221726835)

[1.2. Langue 8](#_Toc221726836)

[1.3. Modalités essentielles de financement et de paiement 8](#_Toc221726837)

[1.4. Forme de la candidature et forme de l’offre 8](#_Toc221726838)

[1.5. Documents à fournir (obligatoire(s) 8](#_Toc221726839)

[1.6. Réception des plis 10](#_Toc221726840)

[1.7. Modification de détail au dossier de consultation et renseignements complémentaires 12](#_Toc221726841)

[1.8. Modalités et critères d’attribution du marché public 13](#_Toc221726842)

[1.9. Principe et modalité(s) de négociation(s) 14](#_Toc221726843)

[1.10. Remise des offres finales après négociation(s) 14](#_Toc221726844)

[1.11. Attribution du marché public 15](#_Toc221726845)

[1.12. Calendrier prévisionnel de la consultation 15](#_Toc221726846)

[2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 15](#_Toc221726847)

[3. IDENTIFICATION DU CANDIDAT 16](#_Toc221726848)

[4. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 17](#_Toc221726849)

[4.1. Mode de passation et de dévolution du marché public 17](#_Toc221726850)

[4.2. Pièces constitutives du marché public 17](#_Toc221726851)

[4.3. Durée du marché public 17](#_Toc221726852)

[4.4. Suretés/garanties 17](#_Toc221726853)

[4.5. Compte(s) bancaire(s) 18](#_Toc221726854)

[4.6. Décaissement unique 18](#_Toc221726855)

[4.7. Modalités d’amortissement et de remboursement 18](#_Toc221726856)

[4.8. Confidentialité 18](#_Toc221726857)

[4.8.1. Obligations du titulaire 18](#_Toc221726858)

[4.8.2. Obligations des candidats 19](#_Toc221726859)

[4.9. Prix, caractère(s) et forme(s) 20](#_Toc221726860)

[4.10. Plafond et révision(s) du taux d’intérêt 20](#_Toc221726861)

[4.11. Compte (s) à créditer : 20](#_Toc221726862)

[4.12. Régime fiscal lié aux produits et services objet du présent marché 20](#_Toc221726863)

[4.13. Pénalités 21](#_Toc221726864)

[4.13.1. Pénalités de retard 21](#_Toc221726865)

[4.13.2. Pénalité pour non-respect des obligations du Titulaire en matière d’interprétariat 21](#_Toc221726866)

[4.14. Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé 21](#_Toc221726867)

[4.15. Assurances 22](#_Toc221726868)

[4.16. Résiliation 22](#_Toc221726869)

[4.17. Règlement des litiges 22](#_Toc221726870)

[4.18. Règlement des prestations 22](#_Toc221726871)

[5. PROPOSITIONS BANCAIRES ATTENDUES 23](#_Toc221726872)

[5.1. Caractéristiques générales de ou des emprunts 23](#_Toc221726873)

[5.2. Caractéristiques des offres 23](#_Toc221726874)

[6. ANNEXE 24](#_Toc221726875)

[6.1. ANNEXE I – CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE DE BASE 24](#_Toc221726876)

[7. SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE CANDIDAT ET OBLIGATION DU TITULAIRE AU REGARD DE LA SITUATION FISCALE ET SOCIALE 25](#_Toc221726877)

[8. SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR 27](#_Toc221726878)

[9. NOTIFICATION DU MARCHE PUBLIC AU TITULAIRE 28](#_Toc221726879)

# **Préambule**

L’Etablissement français du sang (EFS) est un établissement public de l’Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la santé, créé par l’article 18B de la loi n° 98-535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l’homme (articles L. 1222-1 et suivants du code de santé publique).

L’EFS comprend un siège social et treize Etablissements régionaux, dix en métropole et trois dans les départements d’outre-mer (DOM). Les EFS régionaux ne disposent pas de la personnalité juridique.

L’EFS est opérateur unique de la transfusion sanguine sur le territoire français métropolitain et dans les DOM. Il a pour mission principale de :

* Prélever le sang au bras des donneurs bénévoles ;
* Procéder à la qualification biologique des dons de sang, c’est-à-dire effectuer le contrôle immuno- hématologique et infectieux du sang prélevé sur les donneurs ;
* Préparer les produits sanguins labiles (PSL) destinés à transfuser les patients ;
* Distribuer les produits aux organismes autorisés à les utiliser.

L’Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l’Etablissement Français du Sang (EFS) au titre de l’année 2026 intègre **un plan de financement qui prévoit le recours à un emprunt bancaire de 20 millions d’euros.**

Le Conseil d’Administration de l’EFS a approuvé, par application de l’article R.1222-6 5° du code de la santé publique, en date du 19 décembre 2025, un budget d’investissement(s) de 65 M euros et le principe du recours à un emprunt bancaire de 20 M euros pour en financer une partie pour l’année 2026.

Cet emprunt bancaire est fléché à titre principal sur les financements des projets immobiliers de l’EFS et à titre accessoire sur le financement des matériels/mobiliers de l’EFS.

Cet emprunt bancaire à réaliser dans le cadre de l’exécution du présent marché public portera sur **deux natures d’investissements distinctes**, à savoir :

|  |  |
| --- | --- |
| 1ère nature d’investissement :  Partie immobilière | 2ème nature d’investissement :  Partie mobilière/matériels |
| Les principaux projets immobiliers de l’EFS à financer par l’emprunt bancaire pour 14 M euros. | Le renouvellement d’une partie des matériels indispensables à l’activité de l’EFS à financer par l’emprunt bancaire pour **6 M euros.** |
| MONTANT TOTAL INVESTISSEMENT : 20 M euros | |

Ces investissements sont détaillés dans le Plan Pluriannuel d’investissements 2026-2030 joint en annexe n°8 au présent acte d’engagement valant règlement de la consultation et cahier des charges.

**Il est prévu un décaissement unique.** En conséquence, il n’est pas joint en annexe du présent acte d’engagement valant règlement de la consultation et cahier des charges de calendrier de décaissement.

A titre informatif, l’EFS envisage que l’opération de décaissement à proprement parler soit réalisée, **à la date cible du 15 avril 2026 (date estimative non-contractuelle**).

**Partie immobilière – présentation des projets immobiliers à financer :**

Les projets immobiliers de l’EFS financés par l’emprunt bancaire en 2026 (liste limitative et indicative) seraient de deux ordres et se répartissent de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Projet(s) immobilier(s) | Lieu(x) | Montant(s) estimé(s) |
| 1. Les projets immobiliers de l’EFS « prioritaires » pour des questions de vétusté, de sécurité ou de stratégie, voire dans certains cas, s’imposent à l’EFS dans le cadre de projets pilotés par les hôpitaux, pour un montant total fléché de 8.2 M euros ainsi découpé : | | |
| La poursuite du projet immobilier de l’ile de Nantes comprenant à la fois la réalisation d’études, l’achat du terrain et le commencement dans la réalisation matérielle des travaux prévue pour octobre 2026 | Nantes | 5 M |
| Les travaux de l’IH délivrance de Bordeaux débutés en 2025, lesquels de poursuivront en 2026 | Bordeaux | 1,2 M |
| Les travaux de réhabilitation sur le site de qualification biologique du don (QBD) du site de Lille - Eurasanté dans le cadre du litige sur les malfaçons constatées sur site | Lille Eurasanté | 1,2 M |
| La poursuite des travaux de restructuration du site de Chambéry (pilotés par l’hôpital mais en partie financés par l’EFS) | Chambéry | 0,3 M |
| La première phase des travaux sur le site de Saint-Etienne Bellevue, au niveau du HLA situé au rez-de-chaussée du site | St Etienne Bellevue | 0,5 M |
| 1. Les projets immobiliers de l’EFS de maison(s) du don dans le cadre de la mise en œuvre du projet *« Ambition Plasma »,* et, pour l’atteintes des objectifs de prélèvement d’aphérèse pour 2026-2030, 5,8 M euros seraient ainsi fléchés sur cinq (5) projets de maison(s) du don en 2026 | | |

**Sur la partie immobilière, l’ensemble des lignes financées par l’emprunt bancaire s’élève à 14 M euros.**

**Partie mobilière/matériel(s) – présentation des mobiliers et matériels nécessaires à l’activité de l’EFS à financer :**

Les mobiliers et matériels de l’EFS financés par l’emprunt bancaire en 2026 (liste limitative et indicative) dans le cadre de l’exécution du plan pluriannuel de renouvellement du matériel s’organisent de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Mobiliers/matériels | Montant(s) estimé(s) |
| Acquisition de séparateurs de prélèvement | 4,3 M |
| Renouvellement des illuminateurs utilisés en préparation | 1,7 M |

**Sur la partie mobilière, l’ensemble des lignes financées par l’emprunt bancaire s’élève à 6 M euros.**

# **OBJET DU MARCHE PUBLIC**

## Objet du marché public

**L’EFS souhaite couvrir le besoin de financement généré par ces projets immobiliers et mobiliers en souscrivant un (des) emprunt(s) bancaire(s).**

Le présent règlement de la consultation valant acte d’engagement et cahier des charges concerne un emprunt bancaire **à taux fixe** pour une **durée de 10 ans.**

Le présent marché public a plusieurs objectifs :

* S’assurer du financement des projets immobiliers présentés ci-dessus sur 2026
* S’assurer du financement des matériels mobiliers nécessaires à l’exercice de l’activité de l’EFS présentés ci-dessus sur 2026
* Renforcer son fonds de roulement.
* Optimiser sa stratégie financière.

Les éléments financiers de l’EFS suivants sont joints en annexes au DCE, notamment :

* Annexe n°5 : Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et comptes sociaux et consolidés ;
* Annexes n°6 et n°7 : état prévisionnel des recettes et des dépenses – budget 2026 et état des prévisions des recettes et des dépenses budget 2026 (avec les éléments du budget initial, du budget rectificatif et l’atterrissage de l’année précédente) ;
* Annexe n°8 : Plan pluriannuel investissements de l’EFS (2026-2030)
* Annexe n°9 : Rapport de gestion groupe EFS au 31 décembre 2024.

## Type de prestations et nomenclature

Le code CPV des services du marché public est (sont) le(s) suivant(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro CPV | Service(s) CPV |
| 66113000 | **Services de concession de crédit** |

## Périmètre du marché public

Il constitue un marché public national dans le cadre duquel le Siège de l’EFS (Direction des affaires financières) émet seul des ordres de service et/ou des bons de commande(s).

## Mode de passation et de dévolution du marché public

Le présent marché public est passé selon une procédure avec publicité et mise en concurrence allégée, au vu de l’objet particulier du marché, par application des dispositions de l’article L.2512-5 5° et L.2512-5 6° du code de la commande publique.

Il constitue un marché public de service(s) soumis aux règles du titre II du code de la commande publique.

Le présent marché public ne relève pas des marchés publics soumis à l’obligation d’allotissement.

Le présent marché public est passé sous la forme d’un marché global.

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**NB pour les candidats : les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et renseignent les candidats sur les modalités de publicité et de la mise en concurrence.**

## Variante(s) – PSE – Tranche(s)

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

Le présent marché public ne comporte pas de prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s).

Le présent marché public ne comporte pas de découpage en tranche(s).

L’offre des candidats soumissionnaire devra respecter les conditions suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Caractères de l’emprunt bancaire | | |
| Emprunt bancaire long terme à taux fixe | **Décaissement unique** | **Montant total : 20 millions euros** |

Le candidat soumissionnaire veille à rendre son offre explicite, lisible et transparente.

Le candidat soumissionnaire ne pourra proposer qu’une seule offre, à taux fixe et précisant le taux d’intérêt appliqué.

## Langue

Dans le cadre de la passation puis de l’exécution du présent marché, la langue utilisée est le français.

## Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement des prestations choisi par l’EFS est le prélèvement.

Les échéances de l’emprunt bancaire seront prélevées directement sur le compte bancaire de l’EFS aux dates indiquées sur l’échéancier d’emprunt contractualisé.

Le RIB associé au compte bancaire de l’EFS sera communiqué en temps utile, en cours de procédure, à l’attributaire pressenti.

Le marché public est financé par les fonds propres de l’EFS.

## Forme de la candidature et forme de l’offre

Le candidat soumissionnaire peut présenter sa candidature individuelle ou, conformément aux dispositions de l’article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n’est imposée au stade de la présentation de la candidature et/ou de l’offre.

Toutefois, en cas de groupement, le groupement qui est déclaré titulaire doit être de **forme solidaire,** pour des raisons tenant à la bonne exécution des prestations.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d’un groupement dans le cadre du présent marché public.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

## Documents à fournir (obligatoire(s)

1 - **Le** **présent document complété et signé par une personne habilitée à engager le candidat soumissionnaire et ses annexes complétées** ;

2 - **Un document indiquant les nom, prénom et qualité de la personne compétente pour engager le candidat pour le compte duquel il agit, ainsi que la raison sociale, forme juridique, adresse du siège social** et le cas échéant le numéro d’immatriculation au registre du commerce ou le numéro SIREN du candidat ;

3 – **Autorisation d’exercer l’activité d’organisme de financement** (agrément émanant de la Banque de France) ;

4 - **Une déclaration sur l’honneur du candidat** attestant que celui-ci ne fait pas l’objet d’une interdiction de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;

5 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements l’autorisant à poursuivre son activité ;

6 – **L’annexe n°2 - attestation sur l’honneur relative aux sanctions russes** complétée et signée par le représentant légal de la structure candidate ;

7 – **Une** **proposition commerciale d’emprunt bancaire à taux fixe d’un montant total de 20 M euros et un projet de contrat de prêt bancaire assorti du tableau d’amortissement correspondant**[[1]](#footnote-1)

8 – En fonction du candidat soumissionnaire, le document (mandat de gestion, bon pour accord…) permettant le blocage du taux proposé dans l’offre finale après négociation(s), jusqu’à la signature du contrat ;

9 – **Un RIB du candidat** (à transcrire à l’article 3 du présent acte d’engagement valant règlement de consultation et cahier des charges) ;

10 – **Le taux fixe d’intérêt** appliqué par le candidat ainsi qu’une annexe financière proposant notamment : les tarifs adjoints, les frais de dossier(s)…

11 – **Le délai de validité du taux d’intérêt fixe** sur lequel le candidat soumissionnaire entend s’engager lors de la réception de son offre finale après négociation(s) jusqu’à la signature du contrat.

12 - L’ensemble des éléments indiqués et renseignés à l’article 5.2 du présent acte d’engagement valant règlement de la consultation et cahier des charges.

13 - Tout autre élément complémentaire que le candidat juge utile à la présentation, le traitement et l’analyse de son offre.

*Nota Bene :* Les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre (le présent acte d’engagement) avant de la déposer.

**Pièces à fournir en cas de groupement d’opérateurs économiques :**

En cas de groupement, doivent **impérativement** être joints :

* La lettre de candidature et d’habilitation du mandataire par ses cotraitants datée et signée en original :
  + soit par la personne (le mandataire) ayant le pouvoir d’engager le groupement ;

en cette hypothèse, une habilitation du mandataire à le représenter, datée et signée par une personne compétente à l’effet d’engager le candidat, est produite par chacun des autres membres du groupement ;

* + soit par l’ensemble des entreprises groupées : dans ce cas, la lettre est signée par les personnes ayant le pouvoir d’engager chaque membre du groupement.
* Pour chacun des membres du groupement :
  + un document indiquant les nom, prénom et qualité de la personne compétente pour engager le candidat pour le compte duquel il agit, ainsi que la raison sociale, forme juridique, adresse du siège social et le cas échéant le numéro d’immatriculation au registre du commerce ou le numéro SIREN du candidat ;
  + la déclaration sur l’honneur du candidat attestant que le candidat ne fait pas l’objet d’une interdiction de soumissionner telles que définies L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
  + si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements l’autorisant à poursuivre son activité ;
  + L’annexe n°2 - l’attestation sur l’honneur relative aux sanctions russes complétée et signée par le représentant légal de la structure pour chaque opérateur membre du groupement.

En lieu et place des documents relatifs à la candidature exigés ci-dessous, les opérateurs économiques peuvent valablement utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Ce formulaire type, consistant en une déclaration sur l’honneur servant de preuve à priori.

**Attestations sur l’honneur :**

Au stade de sa candidature, le candidat s’engage sur l’honneur à présenter :

* Les capacités nécessaires à l’exécution du marché public (professionnelles, humaines, techniques et financières, etc.). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l’objet du marché public ;
* Ne pas faire l’objet de l’interdiction de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

Les capacités précitées et attestées sur l’honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification titulaire du présent marché public, conformément aux articles de R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

Les candidats soumissionnaires sont invités à communiquer les pièces administratives relatives aux capacités et celles relatives à la vérification des obligations fiscales et sociales, dès le stade de dépôt des offres.

## Réception des plis

**Date limite de réception des plis**

Les plis doivent impérativement être remis, dans les conditions, définies ci-après, au plus tard avant la date et heure limites indiquées en page de garde du présent Acte d’engagement valant Règlement de la consultation et Cahier des Charges.

Les plis qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ci-dessus, sont inscrits au registre de dépôt mais ne seront pas retenus.

Les copies de sauvegarde qui parviendraient hors délai seront détruites sans avoir été examinées.

**Conditions de remise des plis**

Conformément à l’article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l’adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La remise d’une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l’adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d’utilisation d’un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l’adresse « [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

**La signature électronique des documents n’est pas exigée au stade du dépôt de l’offre dans le cadre de cette consultation.**

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n’utilise pas l’outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l’arrêté du 15 juin 2012 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275>).

**La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l’enveloppe ou le dossier qui les contient.**

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l’article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l’authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n’est pas habilité à représenter l’ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l’ensemble des membres du groupement.

**Modalités de dépôt des plis**

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s’apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d’envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

Les frais d’accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

**Assistance au dépôt électronique :**

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l’adresse suivante :

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Le guide d’utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

**Copie de sauvegarde :**

Les soumissionnaires peuvent, dans les délais impartis, adresser à l’EFS une copie de sauvegarde des documents de leur offre.

Dans ce cas, les soumissionnaires peuvent envoyer leur copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier dans les conditions suivantes :

1) Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

2) La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l’adresse du pouvoir adjudicateur.

Depuis le 1er janvier 2023, les soumissionnaires ont également la possibilité d’envoyer la copie de sauvegarde par voie dématérialisée via PLACE ou tout outil répondant aux critères réglementaires des communications électroniques. L’outil utilisé doit dans tous les cas garantir l’intégrité des données ainsi que leur horodatage. L’outil doit également offrir une fonctionnalité de gestion des droits en fonction du stade d’avancement de la procédure, afin de ne permettre l’accès aux documents qu’aux personnes autorisées (arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique).

**NB : L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’ils doivent nous préciser les conditions d’accès à cet outil de transmission de la copie de sauvegarde s’il diffère de PLACE.**

En tout état de cause, la copie de sauvegarde est ouverte uniquement dans les cas exposés à l’article 2 II de l’annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

## Modification de détail au dossier de consultation et renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement(s) complémentaire(s) doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 5 jours francs avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l’adresse URL suivante : htt[ps://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr) et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l’appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l’espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l’EFS, au plus tard 2 jours francs avant la date limite de remise des offres.

## Modalités et critères d’attribution du marché public

**Examen des candidatures**

Avant de procéder à l’examen et à la sélection des candidatures, si l’EFS constate que des pièces visées à l’article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai raisonnable laissé à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l’EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Conformément à l’article R.2144-3 du code de la commande publique, l’examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l’attribution du marché public.

**Présentation et jugement des offres**

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l’acheteur peut inviter les candidats soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Conformément à sa délégation de compétence et après validation des candidatures, le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) procèdera à l’examen comparatif exhaustif des propositions reçues et choisira la meilleure offre au regard du cahier des charges et des critères de jugement des offres précisés ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de sélection des offres | Pondération |
| 1. Les conditions financières | **80 %** |
| Cout total de l’emprunt sur 10 ans *(cout total des intérêts + frais de dossiers)* | 100 % |
| 1. La souplesse dans le fonctionnement (appréciée comme suit) : | **20 %** |
| Autre(s) condition(s) financière(s)  *Les candidats soumissionnaires veilleront notamment à indiquer lors du dépôt de leur offre initiale le délai de validité du taux d’intérêt fixe sur lequel le candidat soumissionnaire entend s’engager lors de la réception de son offre finale après négociation(s) jusqu’à la signature du contrat.* | 70% |
| Modalité(s) de remboursement anticipé(es) | 30 % |

## Principe et modalité(s) de négociation(s)

L’EFS se réserve la possibilité d’engager des négociations qui lui paraîtront utiles avec les candidats soumissionnaires et de réaliser si nécessaire plusieurs tours de consultation afin d’obtenir des conditions financières plus intéressantes. Cette négociation peut porter sur tous les éléments constitutifs de l’offre, aspects techniques et financiers, y compris le taux d’intérêt.

L’EFS se réserve la possibilité de négocier avec tous, plusieurs ou un seul candidat soumissionnaire.

La négociation est engagée via la plateforme PLACE et peut donner lieu à une réunion en présentiel au siège de l’EFS, ou aux moyens de télécommunication(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse EFS (siège national) | Code postal EFS |
| 20 avenue du stade de France | **93 218 La Plaine Saint-Denis** |

A l’issue des négociations, les candidats soumissionnaires remettront leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges.

## Remise des offres finales après négociation(s)

La réception par les services du pouvoir adjudicateur de l’offre finale après négociation(s) engage le(s) candidat(s) soumissionnaire(s) sur tous les aspects de leur offre, y compris le taux d’intérêt, dans la limite du délai de validité/disponibilité du taux d’intérêt indiqué par le(s) candidat(s) soumissionnaire(s) dans leur offre initiale.

## Attribution du marché public

La réception de la décision d’attribution du marché public a pour effet d’engager le candidat attributaire sur tous les éléments techniques et financiers de son offre finale déposée après négociation(s), y compris le taux définitif d’intérêt.

**En conséquence, la phase attribution du marché public a pour effet de définitivement figer le taux d’intérêt proposé.**

L’attribution du marché public vaut engagement pour le candidat attributaire de maintenir son offre jusqu’à notification à proprement parler du marché public.

A compter de la réception par l’attributaire pressenti de la décision d’attribution du présent marché public, **les parties co-contractantes s’engagent à faire les efforts nécessaires, de façon à finaliser et signer, à la fois le contrat d’emprunt bancaire ainsi que les pièces particulières du présent marché public, et ce dans les meilleurs délais.**

*Nota Bene :* Le lancement de la phase attribution sera matérialisé par l’envoi à l’attributaire de la décision d’attribution signée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur à laquelle sera jointe le mandat de gestion, ainsi que le RIB associé au compte bancaire de l’EFS.

## Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel indiqué ci-dessous est prévisionnel et dépourvu de valeur contractuelle :

* Date de limite de réception des offres initiales : 11/03/2026
* Délai de négociation(s) : les négociations auront lieu entre le 18/03/2026 et le 20/03/2026
* Date de limite de réception des offres finales à l’issue des négociations : 24/03/2026
* Choix de l’offre finale et information de l’offre retenue auprès du candidat attributaire, le 25/03/2026.

Les candidats sont informés que l’EFS a déjà recueilli l’accord préalable de son Conseil d’administration et de ses autorités de tutelles pour contracter l’emprunt bancaire à taux fixe à décaissement unique, en date du 19 décembre 2025. En conséquence, l’offre potentiellement retenue ne sera pas soumise, après attribution, à approbation du Conseil d’administration.

Le candidat pressenti attributaire s’engage à maintenir son offre entre la date d’attribution et la notification à proprement parler du présent marché public qui interviendra entre le 25/03/2026 (date de choix de l’offre finale après négociation(s) le 15/04/2026 (date cible estimative de réalisation de l’opération de décaissement unique à proprement parler).

# **IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Pouvoir adjudicateur : Etablissement Français du Sang (EFS)

Nom et qualité du représentant du pouvoir adjudicateur : Président de l’EFS

Adresse : 20, avenue du stade de France, 93218 La Plaine Saint Denis

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire : Monsieur l’Agent Comptable Principal (Adresse identique)

Téléphone : 01 55 93 95 00

Télécopie : 01 55 93 96 02

Imputation budgétaire : Fonds propres

La personne habilitée à fournir les renseignements au titre de l’article R.2191-60 du Code de la commande publique est le représentant du pouvoir adjudicateur.

# **IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

 Nom de l’entreprise et nom du représentant identifié :

 Adresse, téléphone, télécopieur, courriel :

 SIRET/SIREN :

 Coordonnées bancaires : *joindre un RIB*

Si groupement d’entreprises :

 Nature du groupement : Solidaire

 Identification du mandataire (SIRET et ses coordonnées)

 Identification des autres membres du groupement avec leur SIRET et leurs coordonnées :

 Coordonnées bancaires des membres du groupement + *joindre un RIB*

 Répartition des prestations avec indications des montants HT par entreprises :

**Chiffre d’affaires global hors taxes et effectifs du dernier exercice disponible :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Chiffre d’affaires global HT | Effectifs sur la période |
| Exercice du ..................  au .................. |  |  |

**Le candidat fait-il l’objet d’une procédure de redressement judiciaire ou d’une procédure étrangère équivalente ?**

*Cocher la case correspondante*

NON  OUI 

Dans l’affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.

Le présent marché public sera conclu avec un titulaire unique ou avec un groupement d’entreprises.

Si le titulaire recourt à la sous-traitance, il est dans l’obligation de déclarer le sous-traitant conformément aux dispositions de l’article R.2193-1 et s. du Code de la commande publique. Cette déclaration peut être réalisée grâce au formulaire DC4.

# **CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

## Mode de passation et de dévolution du marché public

Le présent marché public est passé selon une procédure avec publicité et mise en concurrence allégée, au vu de l’objet particulier du marché, par application des dispositions de l’article L.2512-5 5° et L.2512-5 6° du code de la commande publique.

Il constitue un marché public de service(s) soumis aux règles du titre II du code de la commande publique.

Le présent marché public ne relève pas des marchés publics soumis à l’obligation d’allotissement.

Le présent marché public est passé sous la forme d’un marché global.

## Pièces constitutives du marché public

Le marché public est constitué par les documents contractuels énumérés ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l’ordre d’importance décroissant suivant :

* Le présent AE valant RC CCP daté et signé et ses annexes,
* Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de Fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 en vigueur à la date de notification du présent marché public,
* L’offre du Titulaire.

Par dérogation à l’article 1er du CCAG FCS, le présent document ne prévoit pas d’article récapitulant les dérogations au CCAG FCS.

## Durée du marché public

**Le marché public est conclu à compter de la date de signature du contrat par les parties et pour dix (10) ans à compter de la date du décaissement**. La date de début d’exécution du marché public sera formalisée par un ordre de service de l’EFS demandant au titulaire le versement du capital emprunté.

## Suretés/garanties

La constitution de suretés et/ou de garanties est interdite, par application des dispositions de l’article L.2311-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. En effet, les biens des personnes publiques sont insaisissables. En conséquence**, il n’est pas possible pour le Titulaire de constituer des suretés/garanties sur les biens appartenant à l’EFS, notamment hypothèque(s), privilège(s) ou encore nantissement(s).**

Les biens publics appartenant à l’EFS ne pourront pas être inscrits en garantie du paiement d’une dette.

Le Titulaire ne peut saisir un ou plusieurs biens appartenant à l’EFS en garantie du paiement de la dette contractée par l’EFS débiteur.

## Compte(s) bancaire(s)

La contractualisation de l’emprunt bancaire à taux fixe **ne pourra donner lieu à l’ouverture d’un compte bancaire dans les livres du prêteur.**

## Décaissement unique

Il est prévu un décaissement unique, en une seule fois.

En conséquence, il n’est pas prévu de planning de décaissement dans le cadre de l’exécution du présent marché public.

## Modalités d’amortissement et de remboursement

L’amortissement du capital est constant, de façon trimestrielle, et ce à compter de la date d’ouverture de la période de remboursement, soit à date de l’opération de décaissement.

La périodicité de paiement des intérêts et d’amortissement du capital est trimestrielle durant la période de remboursement.

## Confidentialité

### Obligations du titulaire

Les supports informatiques et documents fournis par l’EFS au Titulaire restent la propriété de l’EFS.

Tant pendant la durée du marché public qu'après son expiration, toutes les informations et/ou tous les documents de toute nature (commerciaux, industriels, techniques, financiers, etc.) et les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal), il en va de même pour toutes les données dont le Titulaire prend connaissance à l’occasion de l’exécution du présent marché public.

Au terme du présent marché public, le Titulaire s’engage, après s’être assuré des modalités relatives à la réversibilité, à détruire l’ensemble des documents/informations mis à disposition par l’EFS.

Une fois détruits, le Titulaire doit justifier par écrit de la destruction.

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, le Titulaire s’engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d’empêcher qu’elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le Titulaire s’engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

* ne prendre aucune copie des documents et/ou supports d’informations qui lui seraient confiés, à l’exception des copies nécessaires pour les besoins de l’exécution de sa prestation, objet du présent marché public, et à la condition que l’EFS ait donné son accord préalable ;
* ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent marché public ;
* ne pas divulguer ces documents ou informations à d’autres personnes, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
* prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d’exécution du marché public ;
* prendre toute mesure de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l’intégrité des documents et informations traités tout au long de la durée du présent marché public ;
* au terme du marché public, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies ;
* garantir la confidentialité des données à caractère personnel auquel le Titulaire à accès dans le cadre du présent marché public ;
* veiller à ce que les personnes autorisées à accéder aux données à caractère personnel en vertu du présent marché public :
* s’engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
* reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

L’EFS se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le Titulaire.

En outre, le Titulaire s’engage à ne pas sous-traiter l’exécution des prestations à une autre personne privée ou publique, physique ou morale, ni procéder à une cession de marché sans l’accord préalable de l’EFS.

### Obligations des candidats

Les informations, mises à la disposition par l’EFS, au cours de la présente consultation, quelles qu’en soient la nature et la forme, ont un caractère strictement confidentiel. Les candidats s’engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

Chaque candidat s’engage à faire respecter cette obligation à ses salariés et, le cas échéant, aux autres sociétés de son groupe ainsi qu’à ses partenaires éventuels.

Le caractère confidentiel des informations transmises à l’EFS par les candidats, dans le cadre de la présente consultation, quelles qu’en soient la nature et la forme, sera également strictement préservé. Seules les personnes de l’EFS habilitées à les traiter en auront connaissance. L’EFS s’engage à n’utiliser les informations qu’en vue de l’analyse des offres soumises et s’engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l’exception de ses autorités de contrôle ou pour se conformer aux obligations réglementaires auquel il est soumis, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

## Prix, caractère(s) et forme(s)

Le présent marché public est conclu à prix forfaitaire, formant un **taux fixe** précisé ci-après par le candidat soumissionnaire :

En chiffres :

……………………………………………………………………………………………………………….%

En lettres :

……………………………………………………………………………………………………………….%

Le candidat joint à son offre une annexe financière précisant notamment, les tarifs adjoints, les taux, les frais de dossier(s)…

Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales ou autres, dépenses résultant de l’exécution des prestations, incluant les coûts et frais nécessaires à la réalisation de la totalité de la prestation ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations du Titulaire.

## Plafond et révision(s) du taux d’intérêt

Pour la révision, sans objet compte tenu du fait que cet emprunt bancaire est contracté à taux fixe et non à taux variable.

Le prix du présent marché public est ferme. Le cas échéant, il pourra être renégocié à la baisse par les parties co-contractantes, dans les conditions prévues à cet effet par voie d’avenant au présent marché public, d’un accord commun entre les partenaires contractuels.

## Compte (s) à créditer :

*Le candidat remplit ci-dessous le nom de l’établissement bancaire et le numéro de compte complet, il agrafe ci-après un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal ; il vérifie que l’IBAN est clairement mentionné sur le document transmis.*

*(En cas de groupement conjoint, joindre un relevé d’identité bancaire ou postal pour chacun des membres du groupement)*

* + Nom de l’établissement bancaire :
  + Numéro de compte :

## Régime fiscal lié aux produits et services objet du présent marché

*Le soumissionnaire obtient l’information auprès de son service comptable.*

Le soumissionnaire a opté pour le régime des débits :  oui  non

Le soumissionnaire indique le taux de TVA applicable aux fournitures/services objets du marché publics :

Le soumissionnaire indique, le cas échéant, son numéro d’agrément de formation continue :

Le cotraitant a opté pour le régime des débits :  oui  non

Le cotraitant indique le taux de TVA applicable aux produits objets du marché :

Le cotraitant indique le cas échéant son numéro d’agrément de formation continue :

## Pénalités

Par dérogation aux stipulations de l’article 14.1.2 du CCAG-FCS, le montant des pénalités n’est pas plafonné.

Par dérogation aux stipulations de l’article 14.1.3 du CCAG-FCS, aucune exonération de pénalité n’est prévue.

Les pénalités s’appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L’ensemble des pénalités recensées s’appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

### Pénalités de retard

Les pénalités sont calculées par rapport aux engagements pris par le Titulaire.

Les manquements du Titulaire à ses obligations sont établis par constat direct de chaque RPA.

Par dérogation à l’article 14 du CCAG FCS, en cas de retard par rapport aux délais d’exécution du marché public, le Titulaire encourt, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire de retard par jour calendaire d’un montant de 1000 €.

### Pénalité pour non-respect des obligations du Titulaire en matière d’interprétariat

En cas de non-respect des obligations en matière d’interprétariat ou de défaut de preuve de la qualification de l’interprète, le Titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité correspondant aux frais consécutifs pour le pouvoir adjudicateur, assortie d’une pénalité forfaitaire de 50 € par jour de carence constaté.

## Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé

Le Titulaire est tenu de s’acquitter des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du code du travail relatifs à la déclaration de l’activité de l’entreprise et à la déclaration des salariés de l’entreprise. Le Titulaire encourt une pénalité égale à 10% du montant du marché public dans le cadre du présent marché public sans pouvoir excéder le montant des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du code du travail, que l’EFS pourra appliquer dans les conditions suivantes.

Si l’EFS est informé par un agent de contrôle de l’inspection du travail de la situation irrégulière du Titulaire, il l’enjoindra de la faire cesser par lettre recommandée avec accusé de réception. Si dans un délai de quinze jours après cette mise en demeure, le Titulaire n’apporte pas la preuve qu’il a mis fin à la situation délictuelle, l’EFS en informe l’agent auteur du signalement et peut appliquer la pénalité prévue à l’alinéa précédent.

S’il n’applique pas la pénalité, l’EFS peut résilier le marché public, sans indemnité, aux frais et risques du Titulaire.

## Assurances

Le titulaire est responsable de tous les dommages qu’il pourrait causer aux biens et aux personnes lors de l’exécution du marché public. Il fait son affaire de la réparation des préjudices qu’il aurait causés et renonce à tout recours à l’encontre de l’EFS.

Le titulaire doit être en mesure de justifier à tout moment, qu’il est couvert par une police d’assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l’exécution du marché public.

## Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre 7 du CCAG FCS sont entièrement applicables au marché public sauf dans le cas d’une résiliation unilatérale pour motif d’intérêt général. Dans cette hypothèse, par dérogation aux articles 38 et 42 du CCAG FCS, aucune indemnité ne sera versée au titulaire.

En cas de résiliation prononcée pour faute et aux griefs du titulaire, le marché public pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci.

## Règlement des litiges

Le candidat peut, s’il le souhaite, exercer un recours devant le tribunal administratif de Montreuil - 7, Catherine Puig - 93100 Montreuil Sous-Bois.

Par ailleurs, les parties conviennent de rechercher en cas de litige un accord amiable, et faute de l’obtenir de s’en remettre aux juridictions administratives compétentes. Elles élisent pour ce faire domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

## Règlement des prestations

Après mise à disposition du capital emprunté, le Titulaire transmet au RPA un exemplaire d’avis d’échéance indiquant, outre les mentions légales, les sommes auxquelles il prétend du fait de cette exécution et tous les éléments de détermination de ces sommes.

Les avis d’échéances comprennent notamment :

- les nom et adresse du créancier ;

- le numéro du marché public ;

- la date de paiement ;

- les références de l’opération (numéro d’opération et numéro d’opération d’origine) ;

- les détails de l’opération (date de conclusion, date de commencement, date d’échéance finale) ;

- taux (payeur, nominal de référence ; taux de marché) ;

- détermination et calcul des intérêts (payeur, période, nominal en cours, base de calcul, taux utilisé pour le calcul, montant des intérêts) ;

- détail du règlement en date de valeur ;

- instructions de règlement (numéro d’agence et de compte à débiter).

# **PROPOSITIONS BANCAIRES ATTENDUES**

## Caractéristiques générales de ou des emprunts

* Montant

Le montant total de l’emprunt bancaire s’élève à **20 000 000 euros décaissés à date cible estimative du 15/04/2026**

* Taux

L’EFS souhaite recourir à un **emprunt bancaire à taux fixe**

* Durée

La durée du crédit est de **10 ans à compter de la date de décaissement**

* Amortissement

L’amortissement du capital est constant trimestriellement, à compter de la date d’ouverture de la Période de Remboursement.

* Périodicité de paiement des intérêts et d’amortissement du capital

La périodicité est trimestrielle durant la Période de Remboursement.

* Remboursement anticipé (Période de Remboursement)

Possible à chaque date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle.

* Garanties

Compte tenu du statut d’Etablissement Public de l’Etablissement Français du Sang, aucune sûreté réelle ne pourra être consentie à l’Etablissement prêteur.

## Caractéristiques des offres

Les éléments attendus sont récapitulés ci-dessous dans le tableau présenté en ANNEXE I.

Il conviendra en outre de préciser :

1. **Les modalités d’utilisation du prêt :**

* Période d’Utilisation de l’enveloppe à partir de la signature du contrat.
* Délai maximal du déblocage de fonds après la date de signature du contrat.

1. **Le taux de financement durant la Période de Remboursement :** fixe -modalités de renégociation si diminution des taux d’intérêts
2. **Les modalités de mise à disposition des fonds,** l’offre devra préciser les modalités de mise à disposition :

* support (e-mail).
* documents à communiquer.
* heure limite pour que l’EFS transmette sa demande à la banque.
* temps entre la demande et la disponibilité des fonds.
* mode de confirmation de déblocage de fonds.

1. **Le mode de calcul des intérêts durant la Période de Remboursement :**

La base de calcul, en nombre de jours, des intérêts (exact/360…) sur la base de remboursement trimestriel et un amortissement du capital constant.

1. **Les modalités de remboursement anticipé :**

L’offre devra présenter les modalités pour un remboursement anticipé partiel ou total, à une date normale d’échéance ou hors échéance, en précisant :

* Les délais de préavis
* Le montant minimal remboursable

1. **Les autres conditions financières :**

* Nature, modalités de calcul et de prélèvement des **frais de dossiers** éventuels.
* Pénalités contractuelles en cas de défaillance (non-respect des délais de remboursement).
* Autres services (ex : périodicité d’envoi à l’EFS du relevé de comptes, récapitulant les dates et montants d’entrées et de sorties de fonds.)

1. **Autres clauses :**

* Cas d’éligibilité anticipée.

# **ANNEXE**

## ANNEXE I – CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE DE BASE

| **CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE** | **EMPRUNT**  **BANCAIRE** |
| --- | --- |
| Montant de ou des enveloppes :  Enveloppe globale : | 20 000 000 € décaissable à la date cible/estimative du 15/04/2026 |
| Durée :  Période de Remboursement : | 10 ans |
| Mode d’amortissement :  Amortissement du capital constant | Amortissement du Capital constant |
| Périodicité de paiement des intérêts et amortissement du capital pendant la Période de Remboursement : | Trimestrielle |
| Garanties : | Pas de sûreté(s) réelle(s) |
| Remboursement Anticipé dans la Période de Remboursement : |  |
| Taux de financement (Période d’Utilisation et Période de Remboursement) :   * Modalités de renégociation durant la période de remboursement |  |
| Règlement des intérêts durant la Période d’Utilisation :   * Mode de calcul des intérêts * Périodicité et date de paiement * Périodicité de facturation |  |
| Modalités de mise à disposition des fonds :   * Support * Documents à communiquer * Heure limite pour que l’EFS transmette sa demande à l’établissement * Temps entre la demande et la disponibilité des fonds * Mode de confirmation de déblocage des fonds |  |
| Modalités de consolidation du prêt sans avoir tiré l’intégralité de l’enveloppe :   * Support * Durée de préavis |  |
| Modalités de remboursement de la Période de Remboursement :   * Mode de calcul des intérêts * Périodicité et date de paiement * Périodicité de facturation | Périodicité trimestrielle |
| * Modalités de remboursement anticipé : | Délais de préavis  Détail du calcul de l’indemnité actuarielle (taux de réemploi et caractéristiques afférentes à son mode de détermination). |
| Détail des Frais de dossiers éventuels : |  |
| Pénalités contractuelles en cas de défaillance : |  |
| Autres services (ex : proposition de couverture) : |  |
| Validité de l’offre finale après négociation(s) : | En fonction du délai de validité/disponibilité du taux d’intérêt et de tous les éléments de l’offre finale après négociation(s) mentionné(s) par le candidat soumissionnaire dans son offre initiale |
| * Nom, coordonnées et fonction du contact : |  |

# **SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE CANDIDAT ET OBLIGATION DU TITULAIRE AU REGARD DE LA SITUATION FISCALE ET SOCIALE**

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j’accepte et m’engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessus / en annexe :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire (\*) et des membres si groupement d’entreprises** | **Lieu et date de signature** | **Signatures** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

*(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.*

J’accepte le versement de l'avance :

OUI  NON

(NB : l’avance n’est pas soumise à constitution de garantie à première demande).

Le Titulaire remet tous les six mois jusqu’à la fin du présent marché public les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

Il s’agit, lorsque le Titulaire est établi en France, en vertu de l’article D 8222-5 susmentionné :

* d’une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l’URSSAF ;
* d’une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l’impôt sur le revenu ou sur les sociétés) ;
* d’un justificatif d’immatriculation datant de moins de 3 mois.

En cas de Titulaire établi dans un autre Etat, il s’agit des documents réclamés aux articles D 8222-7 et D 8222-8 du Code du travail.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le Titulaire domicilié en France sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par l’EFS, à l’adresse suivante : https://www.e-attestations.com/fr/

En cas de sous-traitance déclarée ou de groupement, les mêmes documents doivent être fournis pour le sous-traitant ou pour les membres du groupement.

# **SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre globale est acceptée.

à : ……………………, le …………………

Signature du Président de l’EFS :

# **NOTIFICATION DU MARCHE PUBLIC AU TITULAIRE**

**Remarque : le candidat ne signe pas cette rubrique lors du dépôt de son offre ; seul le titulaire la signe lors de la notification à la demande de l’EFS.**

◼ En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché public »

A …………………………….……, le ………………………..

Signature du titulaire

◼ En cas d’envoi dématérialisé via la PLACE / en cas d’envoi par courrier recommandé avec avis de réception postal

(Insérer l’accusé de réception électronique / postal)

1. Le tableau d’amortissement doit prendre en compte un décaissement unique de 20 000 000 € au 15 avril 2026 [↑](#footnote-ref-1)